

POMPIGNAC



Les entreprises pompignacaises sont bénévolement intervenues pour parer aux besoins les plus urgents. MAIRIE POMPIGNAC

28 foyers sinistrés pendant les inondations, le plan local d'urbanisme sera révisé

Les violentes pluies d'orages de la semaine dernière ont considérablement impacté PompiGNac et les communes voisines. Dans un spectacle de désolation, l'heure est au bilan commente la maire assistée de Françoise Juge, adjointe aux solidarités.

Équipes de nettoyage

« 28 foyers sont sinistrés, essentiellement situés près du cours d'eau la Laurence qui est sortie de son lit, poursuit Céline Deligny-Estover. Cinq familles ont dû être relogées. D'autres secteurs de la commune ont également été touchés. Les bâtiments communaux ont subi des dégâts. La voirie est considérablement endommagée. Depuis jeudi dernier 21 heures et durant tout le week-end, jour et nuit, les élus et les services municipaux ont été sur le terrain.

Pour faire face, nous avons lancé un appel à bénévoles dès vendredi matin. Immédiatement une quinzaine de personnes étaient présentes. D'autres ont apporté pompes et groupe électrogène et ont fait des dons (électroménager, sommier, matelas...). Des entreprises pompignacaises ont suspendu leur chantier pour venir curer les fossés, les canalisations et mettre en sécurité des habitations. »

Changer de politique

Vendredi midi, la Brasserie des sports offrait des repas aux sinistrés. Des équipes de nettoyage de maisons, jardins et voies ont été constituées. Ces opérations ont duré tout le week-end. Désormais, les lieux sont sécurisés mais des travaux urgents doivent être engagés sans délai.

« Grâce aux bénévoles, parfois anonymes, nous avons pu collectivement soulager un peu nos sinistrés dans leur désarroi. Nous les remercions pour leur élan de solidarité. Ces deux pluies ont été très exceptionnelles, mais notre PLU actuel (Plan local d'urbanisme, NDLR) a aggravé la situation car il contient des aberrations. Nous allons opter pour une politique d'urbanisme plus rigoureuse et contrôlée », poursuit la maire.

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite. Les sinistrés sont invités à faire une déclaration par date auprès de leur assurance et à fournir en mairie une copie avec photos.

Francis Gérard

Pour tout renseignement ou demande d'aide, contacter la mairie au 05 57 97 13 00.